

Image not found or type unknown



responsabilité des contenus

Par **webmestre57**, le **25/07/2012** à **18:28**

Bonjour,

un organisme public a détaché par biais de marché public la réalisation et l'alimentation d'un site internet par un prestataire (société privée).

Le prestataire se charge d'alimenter ce site en contenus et des contributeurs extérieurs peuvent aussi contribuer.

L'alimentation en contenus sera quotidienne et sans validation préalable par l'organisme public.

Questions :

- qui est légalement responsable des contenus publiés (le pouvoir adjudicateur ou le prestataire) ?
- qui est directeur de publication ? (le responsable de l'organisme public ou le directeur de la société prestataire)

Merci pour votre réponse.